L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.
Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 30 JANVIER 1837.

Nous recevons de M. M. P. Mix commandant de la frégate, la Constellation, la lettre suivante.

A BORD DE LA FRÉGATE DES ETATS-UNIS LA CONSTELLATION.

Baie de Pensacola, le 24 janvier 1837

M. l'Editeur

Veuillez publier, dans votre feuille l'avis suivant pour l'information des négocians de la Nouvelle-Orléans.

La Corvette des Etat-Unis, le Boston, capitaine Bladen Dulany, se trouvera en dehors de la passe S. O. du Mississipi, vers le 1er de février à l'effet de convoyer tout bâtiment américain, régulièrement expédié par la Douane, et destiné pour le Texas, Matamoros, Tampico ou la Vera Cruz.

P. M. Mix, commandant.

JOURNALISME ET BONNE FOI.

Si la bonne foi, disait certain prince, se trouvait bannie de la terre ; elle devrait se retrouver dans le cœur des rois ! Nous serions tentés d'en dire autant de la presse quotidienne, et de la considérer comme l'asyle de la vérité. Il en est pourtant autrement, tant les passions semblent en faire le réceptacle du mensonge et de la calomnie. Tel homme se ferait scrupule de citer à faux des paroles sans portée, qui, dans les colonnes d'un journal, ne craint pas de travestir des passages entiers, et d'y donner un sens condamnable ; c'est précisément ce dont nous accusons le Courrier du 27 janvier, qui, répondant avec une inconcevable légèreté, ou avec une insigne mauvaise foi, à notre article du même jour, nous accuse d'avoir dit, des Mexicains, que c'est un peuple *fanfaron qu'une peur ignoble et qu'une ignorance profonde doivent rendre chez nous la risée du public.*

Toute cette citation, ainsi arrangée, est une stupide erreur, ou un infâme mensonge ; et, si nous sommes forcés de revenir sur un article qui n'avait pour but que de tourner en ridicule la peur qu'on avait prétendu nous faire de 14,660 Mexicains disséminés sur d'immenses surfaces ; si, disons nous, nous remettons sous les yeux de nos lecteurs nos véritables dires ; c'est que jamais nous n'avons prétendu insulter une nation entière qui s'est ennoblie par ses combats en faveur de la liberté, et dont une grande partie n'attend que l'instant de la reconquérir.

Fatiguées de l'importance que mettait, à une nouvelle bannale, le "Négociant" du Courrier, et humiliés de la peur qu'il prétendait nous faire d'une *crise plus sérieuse que la guerre contre le Texas*, nous avons dit des vérités qui ne s'adressaient pas aux Mexicains.

Nous avons, il est vrai, traité de peuple fanfaron celui qui se croit de bonne foi le premier peuple du monde ; et qui fait sonner la gloire du moindre général plus haut qu'on ne l'a jamais fait de celles des plus grands hommes; et ce mot fanfaron, n'a rien en ce sens d'insultant, puisque Voltaire qui savait sa langue aussi bien que le Courrier, dit quelque part "et toi Villars fanfaron plein de cœur"—Partout on en fait la même application à des gens qui font trop parade de leur bravoure. Dire à quelqu'un : vous êtes un fanfaron, serait une insulte grave ; mais dire, les Gascons sont quelque peu fanfarons ne saurait s'entendre en mauvaise part ; à ce mot, se borne le tort dont raisonnablement on pourrait nous accuser, si l'on voulait prendre le mot fanfaron dans une acception que nous ne lui avions pas donnée. Le peuple Mexicain est brave ; mais la jactance de ses journalistes en fait en réalité un peuple fanfaron, c'est ainsi que nous l'avions entendu.

Quant au reste de notre dire, il faut avoir la rage d'exercer le talent perfide de Dn. Bazile, pour appliquer aux Mexicains ce qui se rapporte évidemment aux *stupides échos répétant des paroles, que peut faire excuser la naïveté d'un peuple fanfaron* ; mais, qu'une *peur ignoble* (la peur des stupides échos) et qu'une profonde ignorance (l'ignorance du négociant du Courrier) doivent rendre, chez nous, la risée du public.

Il n'en coute rien à certaines gens pour travestir la pensée des autres ; et, sans doute, ils en seront quittes pour avouer qu'ils n'ont pas su lire ; quant à nous, il nous est pénible d'avoir à nous défendre contre la mauvaise foi. Jamais une discussion n'a d'autre intérêt chez eux que celle de l'attaque car ce n'est pas en combattant franchement des opinions avouées que certaines feuilles entrent en lice ; c'est toujours par un faux fuyant qu'elles éludent les questions qui les gênent ; c'est en rapprochant des mots épars dans un article, et en les présentant sous un jour ridicule qu'elles se vengent d'une attaque loyale. Rien de plus simple que de citer l'autel érigé à la peur chez les Romains, quand on veut jeter la peur parmi nous. Rien de plus naturel que de se rire de leurs 14600 hommes nous menaçant d'une crise ; et que de les comparer au terrible épouvantail des marmots; mais, avec de l'esprit, et chacun en a sa dose; on fait un salmigondis de mots incohérens ; on fait un odieux abus de fausses citations ; et voici tout à coup un écrivain sensé, qui a voulu détruire de fausses craintes ; le voici insultant grossièrement à une nation entière !

Est-ce donc ainsi que se doit comprendre le journalisme ; et sera-ce toujours aux individus que l'on s'attaquera plutôt qu'à leurs opinions et à leurs raisonnemens ? En effet, qu'a besoin le public de voir chaque jour sourdre de petites noirceurs bien entortillées ; ne préférerait-il pas le développement de quelque pensée utile ; ou bien une discussion sur des événemens, ou sur des principes qui l'intéressent ? mais il est plus aisé de laisser tomber une moquerie plus ou moins amère, une turlupinade plus ou moins triviale, que de réfléchir sur des choses sérieuses, et de les présenter d'une manière lucide.

Nous en reviendrons, quant à nous, à notre texte, et nous dirons qu'un journal n'a d'intérêt que par la vérité qui y règne ; et que sitôt qu'un système d'astuce, de perfidie et de mensonge en fait seul les frais, il n'est plus que le sépulcre rebouté de l'écriture.

Il est impossible qu'un journaliste soit assez bien informé pour ne transmettre que des vérités, mais, si la bonne foi le guide, il fera connaître les vraies sources d'où il a tiré ses faits, et il ne se plaira pas à donner crédit à des feuilles qu'il n'a pas lues, pour soustraire à son voisin le mérite d'une nouveauté. C'en est assez sur ce chapitre, et il est notre honneur d'écrivain ne se fût trouvé intéressé à démentir des citations entièrement faussées, nous aurions laissé tomber et calomnies et calomniateurs.

PAR L'ESTAFETTE.

NOUVELLES D'ANGLETERRE D'UN JOUR PLUS RECENTES.

Les feuilles d'épreuves de nos correspondans de New-York, du 20 du courant nous annoncent l'arrivée en ce port du paquebot *South America*, apportant des dates de Liverpool jusqu'au 21, et de Londres jusqu'au 20 décembre inclusivement. Par cette voie, nous obtenons des dates de Paris jusqu'au 18 : elles sont de quatre jours plus récentes que celles que nous avons précédemment reçues.

SINISTRE—Les journaux d'Angleterre reçus par le South America, sont remplis de détails sur les désastres éprouvés dans la Manche, au commencement de décembre. Grand nombre de navires ont été jetés sur les côtes d'Angleterre, et plusieurs sont entrés en détresse dans les ports de ce royaume. Parmi les navires naufragés se trouve le *Mary & Harriet*, parti de la Nouvelle-Orléans pour Liverpool. Il s'est perdu sur Holyhead; les passagers et l'équipage se sont sauvés et l'on n'a pu retirer qu'une partie de la cargaison endommagée. Nous avons parcouru attentivement les listes de Lloyd publiées dans les journaux de N. York, et nous n'y avons trouvé, à l'égard des navires qui intéressent le commerce de la Nouvelle Orléans, que le nom de Mary & Harriet.

FRANCE—Les revers et les désastres de l'armée française en Afrique servent de thème général aux commentaires de tous les journaux parisiens. Une lettre d'Alger estime la perte éprouvée comme suit : 1500 hommes tués ou morts de froid et de faim, et 2500 malades ou blessés, arrivés à Bone. Des 7000 hommes qui composaient l'expédition, il n'y en a plus que 3000 qui soient en état de service. Les hôpitaux de Bone [illegible] et la fièvre faisait tant de ravages parmi [illegible] que l'on n'espérait pas en voir réchapper un grand nombre.

Le National annonce qu'il n'y aura aucun nouvel armement de fait contre Constantine avant le mois d'avril prochain. Dans l'intervalle, une force de 20,000 hommes doit se réunir à Toulon et se préparer pour une nouvelle expédition. Le bruit courait que le maréchal Clauzel résignerait le commandement et que le duc de Mortemart serait nommé à sa place. Les Français occupaient néanmoins Guelma, place forte, située à 18 lieues de Bone et 20 lieues de Constantine.

—Le bruit courait à Paris que la frégate Andromède, sur laquelle était embarqué le jeune prince Louis Napoléon, après avoir été battue par la tempête fut obligée de faire un des ports d'Espagne.

—La Seine, disent les journaux de Paris, est encore à une hauteur considérable.

Louis Bonaparte—La Nouvelle Minerve publie la lettre suivante que le ministre de l'intérieur a fait parvenir à Joseph Bonaparte :

LORIENT, ce 15 Novembre.

Mon cher oncle—"Vous aurez sans doute été très surpris d'apprendre la nouvelle de l'évènement de Strasbourg. Lorsqu'un projet avorte, les intentions de celui qui en fut l'auteur sont toujours représentées sous un faux jour. La calomnie ne l'épargne pas, et il peut être assuré qu'il sera blâmé même par ses amis. Je ne chercherai pas à m'excuser maintenant à vos yeux de ce qui vient de se passer. Je pars demain pour l'Amérique. Je vous serai très obligé si vous pouvez me procurer quelques lettres de recommandations pour Philadelphie ou New-York. Veuillez avoir la bonté de présenter mes respects à mes oncles et agréez l'aveu de mon sincère attachement. En m'éloignant de l'Europe, peut être pour toujours, j'éprouve un regret extrême à songer, que même dans le sein de ma famille, il n'y aura personne qui plaindra ma destinée. Adieu mon cher oncle. Veuillez ne pas douter des sentimens d'affection de votre dévoué neveu. NAPOLEON LOUIS BONAPARTE.

P. S.—Veuillez faire savoir à votre agent en Amérique quelles sont les terres que vous avez l'intention de me vendre dans ce pays.

—Le duc de Nemours est arrivé à Paris le 13 décembre.

L'amiral Massieu de Clerval a, dit-on, quitté Paris pour se rendre à Toulon, où il doit préparer les bâtimens de transport sur lesquels devront s'embarquer les troupes destinées pour la Côte d'Afrique.

PORTUGAL—Les dates de Lisbonne sont du 10 décembre : elles nous apprennent que le ministère ne se compléterait pas avant la réunion des Cortès. Le [illegible] a réussi à faire les fonds nécessaires au paiement des dividendes qui deviennent échus au premier janvier. Le ministère a présenté à la reine un décret ordonnant l'abolition de la traite des noirs; lequel a reçu la sanction royale. Ce décret impose un emprisonnement et de fortes amendes sur ceux des sujets du royaume qui seront engagés directement dans ce commerce, et porte en même temps que tous les marins portugais trouvés à bord des négriers seront condamnés à servir pendant quatre ans dans la marine sans recevoir aucune paie.

Un mouvement insurrectionnel fut sur le point d'éclater à Vizen, le 2 de décembre; mais il fut déjoué à tems par l'intervention du gouverneur militaire, Baron de Setubal. Par suite de la résistance que firent les conspirateurs, deux des leurs, un prêtre et un officier furent tués.

ESPAGNE.

Les dates de Madrid vont jusqu'au 11 de décembre. Les Cortès ont voté les pouvoirs extraordinaires demandés par le gouvernement. Il s'agissait d'accorder au gouvernement le droit de faire arrêter, d'emprisonner et même si le cas l'exigeait de bannir tout caractère politique qui serait soupçonné. Les débats se prolongèrent depuis le dimanche 4 décembre jusqu'au jeudi suivant, et se terminèrent par l'adoption du bill ministériel, à une majorité de 21 voix.

Gomez, que les dates précédemment reçues nous représentaient comme ayant été défait à Medina Sidonia, semble être maintenant plus fort que jamais. Il s'avance rapidement vers les provinces du Nord. Le 8, il était à Guadalajara, à dix lieues de Madrid, et où il demanda et obtint 11,000 rations. Le 9, il se trouvait à Alcola, qui n'en est éloignée que de cinq lieues et continua sa route dans la direction de la Navarre ou de l'Arragon. L'opinion générale était qu'il suivrait le même chemin qu'a pris Cabrera, c'est-à-dire qu'il se porterait sur la Navarre.

La fuite presque miraculeuse de Gomez est attribuée, assure-t-on, à la trahison d'Alaix, qui, jaloux du nouveau grade conféré à Narvaez, excita ses troupes à se révolter, ce qui donna au chef carliste le tems d'effectuer sa retraite sur l'Ebre.

Une dépêche télégraphique de Bayonne, du 14, annonce, qu'un bâtiment qui venait d'arriver de Portugalete, d'où il était parti dans la soirée du 12, a apporté la nouvelle qu'Espartero, après avoir emporté, dans la matinée, la position de Burcena, se préparait à jeter un pont sur la Cadagna, et à marcher ensuite sur Bilbao en suivant la rive gauche de la rivière Nervion. Il avait avec lui 19 bataillons et 30 pièces d'artillerie.

La même dépêche annonçait que le bruit courait à Pampelune, le 11, que Gomez était arrivé sur les bords de l'Ebre, et que les divisions Clonard et Irraburen furent immédiatement expédiées vers cette rivière.

Rapport officiel sur l'expédition de Constantine.

BONE, 1er. décembre.

J'ai eu l'honneur de vous informer, avant le départ de l'expédition, de l'extrême difficulté que j'ai éprouvée pour rassembler à Bone les approvisionnemens et les troupes que le vent contraire et les tempêtes avaient dispersés dans toutes les directions. D'abondantes pluies sont tombées à Bone à l'époque du débarquement des différens corps, de sorte que les troupes n'ont pas pu rétablir leurs forces, affaiblies par un si long séjour à bord; aussi ai-je été contraint de faire conduire dans les hôpitaux, plus de 2000 hommes sur les 7 000 fantassins que j'étais parvenu à réunir. Le tems se mit au beau le 12 novembre; le 13 je quittai Bone, et je dirigeai contre Constantine, un corps de 7000 hommes de toutes armes. Le 19 nous campâmes à Raz Oued Zenati, et là commencèrent, pour nous des souffrances sans exemple, d'autant plus cruelles, qu'elles étaient moins prévues. Nous occupions une position très élevée, et pendant la nuit, la pluie, la neige et la grêle tombèrent si constamment, et en telle abondance, que nous éprouvâmes toutes les rigueurs d'un hiver à St Pétersbourg, pendant que l'aspect du sol rappelait aux vieux officiers les marécages de Varsovie.

Quoique nous fussions en vue de Constantine, nous désespérions d'arriver sous ses murs. Cependant, le 20 nous nous remîmes en marche, et l'armée, laissant derrière elle les bagages, protégés par l'arrière garde, parvint jusqu'au monument de Constantin, où elle fut obligée de faire une halte. Le froid devint excessif; dans la nuit, beaucoup d'hommes eurent les pieds gelés et beaucoup d'autres périrent: depuis que nous avions quitté Raz el Akba, nous n'avions pu nous procurer de combustibles. Enfin, les bagages, sur lesquels on avait mis double et triple attelage, nous atteignirent, et le 21, nous traversâmes le Bou Merzoug, cours d'eau qui se jette dans l'Oued Rummel; cette rivière, gonflée par l'eau de pluie, n'a pu être passée qu'au loin hors de son lit. Les fantassins avaient de l'eau au dessus de la ceinture, et beaucoup d'entr'eux auraient péri, si les cavaliers ne s'étaient dévoués à sauver la vie de leurs camarades, au risque de la leur. Beaucoup de chevaux de trait furent noyés dans ce passage difficile. L'armée parvint, cependant, jusques à la rive opposée, et quelques heures après, nous avions pris position sous les murs de Constantine. Les bagages de l'administration étaient restés embourbés, à 2 lieues environ, derrière nous, et faisaient tous leurs efforts pour nous rejoindre.

La ville de Constantine est admirablement située, et la nature l'a si merveilleusement défendue, que l'accès n'en est libre que sur un seul point. Cet isthme est formé par un ravin large de 60 verges, et d'une immense profondeur; au milieu coule la rivière d'Oued Rummel et il est fermé des deux côtés, par un rocher à pic également à l'épreuve de la bombe et de la mine Le plateau de Mansoura communique avec la ville par un pont très étroit, à la tête duquel se trouve une double porte d'une grande solidité, et protégée par la mousqueterie des maisons et des jardins qui l'environnent.

Les circonstances où nous nous trouvions ne me laissaient pas le loisir de faire dans les règles l'investissement de la place. A la tête de la division du général Trézel, j'étais allé occuper le plateau de Mansoura et j'avais envoyé la brigade d'avant-garde pour prendre possession des hauteurs de Koudiat Ati et des Marabouts, ainsi que le cimetière qui fait face à la porte d'El Rabbah, afin d'en bloquer l'entrée.

Il était aisé de découvrir d'un seul coup d'œil, que la ville devait être attaquée sur ce point, mais il fut entièrement impossible de transporter l'artillerie de campagne à cet endroit, car elle était enterrée jusqu'au moyeu des roues sur la plate forme de Mansoura.

Ce fut dans ce moment que les hostilités commencèrent. Le signal du combat s'annonça par une décharge de 24 pièces de canon, dirigées contre nous; et dans le même instant le pavillon rouge des Arabes fut hissé sur la principale batterie de la place. Le bey Achmet ne se hasarda pas à s'enfermer dans les murs de Constantine, il confia la défense de la ville à son lieutenant Ben Haissa. Comme il ne comptait pas beaucoup sur les habitans, il avait fait entrer dans la place une garnison de 1200 à 1500 Turcs et Kabyles, qui montrèrent de la défendre jusqu'à la dernière extrémité. Après avoir traversé le Oued Rummel, la brigade d'avant garde s'avança jusque sur les hauteurs, qui bien que défendues par les Kabyles et protégées par les nombreux renforts venant de Constantine, furent enlevées d'assaut par nos troupes. Les Kabyles eurent beaucoup de tués et de blessés et se retirèrent bientôt dans leurs positions sous les canons des Arabes. Le soir même j'établis mon artillerie, de manière à diriger l'attaque contre la porte d'El Cantary. La canonnade dura toute la journée du 22, et pendant toute la nuit, la même brigade d'avant garde soutint avec honneur plusieurs combats contre les forces combinées de l'infanterie turque et arabe: celle-ci ayant fait une sortie par la porte, que nous ne pûmes plus tenir en état de blocus, nos forces se trouvaient être réduites à 3000 hommes. J'envoyai quelques chevaux pour aider à débarrasser les cordes qui fixaient l'artillerie, de manière à lui donner une autre direction. Cette manœuvre fut impossible à faire. Je cédai alors à la suggestion de l'intendant militaire, qui me proposa d'envoyer des mules pour effectuer la chose, mais nous ne fumes pas plus heureux dans cette seconde tentative; car au moment où cette expédition se disposait à partir, sous l'escorte d'un demi bataillon, nous apprîmes qu'une partie du soixante deuxième régiment qui avait accompagné la première expédition, voyant qu'il était impossible de changer de place le canon, avait fait un pillage des provisions; nonobstant tous les efforts du colonel pour prévenir cette indiscipline, toutes les pipes de vin et d'eau de vie furent ainsi défoncées, ce qui nous priva d'une partie de nos ressources.

Le tems était toujours affreux, la neige tombait, en flocons épais et le froid était excessif. Je crus de mon devoir dans cette extrémité de chercher à prendre la ville d'assaut, et en cas de non succès de battre en retraite immédiatement avec le corps d'armée. La première porte fut emportée, et si nos ingénieurs avaient pu réussir à faire sauter la seconde, il nous aurait resté l'espoir de pouvoir pénétrer dans la place.

Dans la journée du 23 tandis que l'artillerie continuait à battre la ville, la brigade d'avant garde reçut une charge vigoureuse, mais l'ennemi fut défait sur tous les points, et une grande partie de l'infanterie turque du bey fut taillée en pièces par notre cavalerie. De notre côté, nous fumes aussi vivement attaqués; et par suite d'une belle manœuvre que fit exécuter le général Trézel du 59e. de ligne qui couvrait notre quartier général, les Arabes furent contraints de battre en retraite.

Dans l'espoir de détourner l'attention de la garnison et de terrifier les habitans, j'ordonnai dans la nuit même deux attaques simultanées; la première, conduite par le colonel Lemercier, fut dirigée contre la porte de El Cantara, et l'autre, du côté de Koudiat Ati, fut confiée aux troupes de l'avant garde. La garnison commença immédiatement un feu bien nourri qui dura long tems. Un ordre mal calculé de faire avancer la compagnie de volontaires de Bougie, qui se trouvait à la tête de la colonne, jeta de la confusion parmi les sapeurs, qui venaient de commencer leurs travaux. Notre perte fut considérable, et ceux de nos hommes qui montaient à l'escalade furent tous ou tués ou blessés. Le capitaine Ruy, du corps du génie eut la jambe et le [illegible] fracassés, et le général Trézel, qui se trouvait au plus fort de la mêlée pour encourager ou rallier ses troupes fut blessé sur le carreau par une balle qui le frappa au cou. Le colonel Lemercier insista sur la nécessité d'abandonner l'attaque et de battre en retraite, et donna immédiatement des ordres à cet effet.

L'attaque contre Koudiat-Ati fut également malheureuse, et occasionna la perte de plusieurs braves officiers.

Les tentatives que nous fumes obligés de faire préalablement à notre retraite ayant manqué, je jugeai convenable de profiter du reste de la nuit pour rassembler l'armée, et faire tous les préparatifs de notre marche. J'envoyai en conséquence l'ordre immédiat à la brigade d'avant-garde de lever ses positions et de retraverser le Oued-Rammel, à l'effet de prendre la position que j'occupais. Ce mouvement ayant été exécuté promptement et avec succès, je désignai les points que devaient occuper les différens corps de l'armée, et nous nous mîmes en marche avec tout le bagage et l'artillerie : nous campâmes à Soma.

Le premier jour la retraite fut très difficile, car nous fûmes constamment harcelés par la garnison, et nombre d'Arabes à cheval qui donnaient particulièrement sur notre arrière garde. Mais le 63e régiment et le bataillon du deuxième d'infanterie légère, soutenus par les chasseurs à cheval d'Afrique, repoussèrent toutes les attaques, firent éprouver des pertes considérables à l'ennemi et les tinrent en échec.

Le 25, nous campâmes à Oued-Talaga, après avoir repoussé avec le même succès les attaques réitérées des Arabes.

Le 26, nous réussîmes complettement à chasser les Kabiles, dont quelques bandes occupaient les sommets des défilés qui conduisent à Guelma, et où nous arrivâmes de bonne heure.

Je n'ai pu recevoir jusqu'à présent les rapports fournis par les commandants de corps; mais aussitôt qu'ils parviendront entre mes mains, j'en ferai l'objet d'une seconde dépêche. Je profiterai alors de cette occasion pour vous faire connaître le nombre de tués et de blessés. Pour achever, je dois vous dire que les divers corps de l'expédition dirigèrent leur marche sur Constantine; sans avoir eu à réprimer aucun acte d'hostilité. Pendant le terme de quinze jours, ils souffrirent de la fièvre à Bone, ce qui détint 1000 hommes dans les hôpitaux, et sous les murs et dans les environs de Constantine, ils furent constamment exposés soit à des torrens de pluies ou de neige et à toutes sortes d'intempéries du climat. La perte qui résulta du feu de l'ennemi pendant l'attaque ou dans la retraite fut peu de chose, tandis que les Kabyles, qui cherchaient à s'opposer à notre contre marche, eurent plus de quatre cents hommes de tués. L'armée ramène avec elle toute son artillerie et tous ses fourgons intacts. On fit transporter dans des litières tous ceux qui se trouvaient affaiblis, malades ou blessés. Enfin, une garnison a été établie à Guelma et l'on y prépare tout ce qui sera jugé nécessaire pour une seconde expédition, avant qu'elle ne soit mise à effet.

J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, d'être votre très humble et très obéissant serviteur,

Maréchal CLAUZEL.

Conseil de la Troisième Municipalité.

Séance extraordinaire du vendredi 27 Janvier 1837.

Le conseil s'est assemblé conformément à la loi.

Le Recorder ayant appelé les membres à l'ordre, et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent :

Messieurs Duvigneaud, Percy, Kilshaw, Lara Lesergo, Féraud et Marigny.

Après lecture et approbation du journal de la séance du 18 courant et du procès-verbal de la séance manquée du 25 du même mois, faute de quorum, lecture est faite d'un message du maire en date du 25 janvier 1837, et d'un autre en date de ce jour.

Le premier paragraphe du premier message, a pour but de renvoyer à la considération ultérieure du conseil, une résolution adoptée en sa séance du 18 courant, enjoignant le voyer à faire détruire les rampes qui bordent la face des moulins à scies, situées entre les rues Piété et Indépendance &c., et à faire remettre le chemin et la Levée à leur niveau respectif.

M. Féraud fait la motion d'adhérer au veto du maire: cette question ayant éprouvé de l'opposition, M. Lara a demandé l'appel nominal; le secrétaire l'ayant fait, messieurs Percy, Duvigneaud, Féraud et Marigny ont voté dans l'affirmative; et messieurs Lesergo, Kilshaw et Lara dans la négative; en conséquence le véto a été accepté et maintenu.

Dans le second paragraphe du même message, le maire fait observer au conseil qu'il n'avait fait faire les publications d'usage pour l'ouverture de certaines rues parce qu'il n'avait pas encore reçu du voyer de cette municipalité les renseignemens qui doivent accompagner les ordonnances qui doivent être publiées à cet effet.

Le second message du maire, en date de ce jour, a pour but d'informer le conseil que depuis sa dernière lettre il avait reçu les renseignemens qui doivent être publiés pour effectuer l'ouverture de certaines rues &c., et que la publication avait été faite aux termes de la loi.

Lecture est faite d'une pétition des personnes tenant des pensions publiques, cafés &c., dans laquelle elles se plaignent qu'il y a des individus qui, sous prétexte de tenir des maisons bourgeoises, reçoivent en pension et logent des journaliers et des matelots sans payer aucune rétribution ou taxe à la municipalité, au grand préjudice de ceux qui se conforment à la loi.

Cette pétition est référée aux commissaires de police.

Lecture est faite d'une lettre de messieurs Albin Michel Sr., Albin Michel Jr. et Frédérick Frey offrant à la municipalité de donner l'espace de terrain nécessaire à l'ouverture de la rue de l'Esplanade, qui doit passer sur leur propriété, à la charge de la municipalité de faire faire les banquettes, les entourages, les plantations d'arbres &c., face à leurs propriétés, dans cette partie de la dite rue où ils auraient accordé le passage, sans autre rétribution.

M. Marigny présente à ce sujet la résolution suivante, que le conseil a adoptée après s'être dispensé de ses règles:

Résolu que cette municipalité accepte les terrains nécessaires, offerts par la lettre signée par Messrs. Albin Michel père, Albin Michel fr. et Frédérick Frey, lesquels terrains doivent servir à l'ouverture de la rue de l'Esplanade, mais il est bien entendu que cette municipalité ne s'engage à faire les banquettes, que lorsqu'elles seront ordonnées vers cette partie de cette municipalité, et à faire les plantations d'arbres sur le plan arrêté, ainsi que les entourages face à la rue de l'Esplanade.

Lecture est faite de deux lettres du voyer de cette municipalité, en date des 25 et 26 du courant. La première contient un devis estimatif du coût de deux ponts à faire sur le canal Marigny pour joindre les deux côtés des rues Urquhart et St Jean Baptiste, ce devis se monte à $644 10

Cette première lettre est déposée sur le bureau. La seconde lettre informe le conseil qu'un plan de division en rues et ilets d'une terre appartenant à Mr. Albin Michel, est maintenant exposé à la Bourse sans avoir été présenté au conseil pour être accepté et sanctionné, et que ce plan de division n'est pas conforme au plan général.

Cette lettre a été déposée sur le bureau jusqu'à la prochaine séance.

Lecture est faite d'une lettre du trésorier en date de ce jour, accompagnant une liste de tous les officiers de cette municipalité, tel qu'il en avait été ordonné à la séance du 18 du courant.

Cette lettre ainsi que la liste qui y est annexée, sont renvoyées au comité spécial, chargé de rédiger une *ordonnance fixant d'une manière claire, les devoirs, attributions et pouvoirs des officiers de cette municipalité.*

Lecture est faite d'une lettre de M. Hoffman président du chemin à coulisses de Nashville, cette lettre accompagne le dernier rapport du président et directeurs de la dite compagnie, sur l'avancement de leurs travaux.

Sur motion de M. Féraud, la lettre et le rapport sont déposés aux archives pour recours.

Le recorder fait l'appel des comités.

Le comité de vigilance fait le rapport suivant accompagné de la résolution qui le suit.

Le comité de vigilance rapporte, qu'une ordonnance a été rendue pour faire abattre les ruines d'une maison, à l'encognure des rues Victoire et Marigny; un long terme s'est écoulé et cette ordonnance demeure sans exécution.

Résolu que le voyer est requis de faire connaître au conseil dans sa prochaine séance les motifs qui ont pu l'empêcher de mettre à exécution la dite ordonnance

Signé FERAUD, DUVIGNEAUD, JOHN KILSHAW Jr.

Le conseil s'étant dispensé de ses règles, a adopté le rapport et la résolution.

ORDRE DU JOUR.

L'ordonnance qui avait été présentée par M. Kilshaw à la séance du 18 courant; ayant pour but de poursuivre tous ceux qui seraient convaincus d'avoir brisé et enlevé les pieux et autres entourages &c, est lue et est rejetée. Sur motion de M. Féraud, le conseil s'est réuni en comité général, pour prendre connaissance du projet de charte de la compagnie du canal du lac Borgne rédigée par la commission nommée à cet effet.

Sur l'invitation du président M. Ferand le remplace au fauteuil pendant le cours de la discussion, Mr. Percy, sur l'invitation de M. Féraud le remplace au fauteuil.

La charte ayant été lue et discutée section par section en a été acceptée avec amendement aux sections 1re. 10me. 14me. et 17me.

Sur motion de M. Féraud le comité général est levé et les membres s'étant réunis en conseil ont adopté le rapport de la commission comme il est expliqué plus haut

Sur motion le conseil s'est ajourné à mercredi prochain 1er. février 1837.

Pour copie conforme.

J. B. S. ST. AMAND, Secrétaire.

LEGISLATURE D'ETAT.

TREIZIEME LEGISLATURE—PREMIERE SESSION.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

JEUDI, 26 Janvier 1837

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

M. Canon a présenté la résolution suivante :

Résolu &c., Que nos sénateurs au congrès soient invités, et nos représentans requis, dans le cas, ou quelque discussion sur l'abolition de l'esclavage dans le district de Columbia, s'élèverait dans le sénat et la chambre des représentans du Congrès, d'abandonner leurs sièges dans les deux chambres, et d'attendre à Washington, les instructions ultérieures de la Législature de cet Etat.

Laquelle a subi sa première lecture, et sur motion, l'impression en a été ordonnée.

M. Couvillon a présenté la pétition de la veuve Mayeux, de la paroisse des Avoyelles, demandant des secours

Sur motion, ordonné que ladite pétition soit référée au comité des propositions et griefs.

M. Sloan a présenté la pétition d'un grand nombre d'habitans de la Louisiane, demandant qu'il ne soit pas permis aux criminels détenus dans le pénitentiaire de Baton Rouge, de travailler hors de l'établissement

Sur motion, ordonné que ladite pétition soit référée au comité sur le pénitentiaire.

M. Slidell a présenté la pétition d'un grand nombre d'habitans de la paroisse d'Iberville, demandant un acte pour incorporer un chemin à coulisses dans la dite paroisse.

Sur motion, ladite pétition a été référée au comité des améliorations internes.

M. Avery a présenté la pétition d'un grand nombre d'habitans d'Est Baton Rouge, demandant une approbation pour améliorer le chemin qui conduit de Baton Rouge à Liberty, dans l'Etat du Mississipi.

Sur motion, ladite pétition a été référée au comité des améliorations internes.

M. Moore, de la part du comité des propositions et griefs, auquel était référé le bill intitulé :

"Acte pour transporter le siège du gouvernement de l'Etat de la Louisiane, de la Nouvelle Orléans à [illegible]" a rapporté ledit bill sans amendement; lequel a subi sa première lecture, et sur motion, a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. Canon a présenté le bill intitulé :

"Acte pour amender l'article 3142 du Code Civil;" lequel a subi sa première lecture, et sur motion, a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, Mr. Phelps a présenté le bill intitulé :

"Acte pour incorporer la Compagnie du chemin à coulisses de Vidalia et de Harrisonburg;" lequel a subi sa première lecture par le titre seulement, et sur motion, a été renvoyé à demain pour être lu une 2de fois, et l'impression en a été ordonnée.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. Barrow a présenté le bill intitulé :

"Acte pour venir au secours du collège Médical de la Louisiane;" lequel a subi sa première lecture, par le titre seulement, et sur motion, a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois, et l'impression en a été ordonnée.

M. Morgan, de Ouachita, a donné avis que sous peu il présenterait un bill intitulé :

"Acte pour venir au secours de S. H Twogood."

M. Moore a donné avis que sous peu, il présenterait un bill intitulé :

"Acte pour amender, expliquer l'acte établissant les limites de la paroisse des Avoyelles, passé le de 1818."

M. Kennedy, de la part du comité d'enrôlement, a rapporté comme dûment enrôlé, l'acte intitulé :

"Acte pour amender un acte incorporant la Compagnie de la Bourse et de la Banque de la Nouvelle Orléans, et la résolution chargeant le Bureau des travaux publics de faire un relevé du chemin à coulisses du lac Providence et de la rivière Rouge."

Le dit rapport ayant été adopté l'orateur l'a signé.

Le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du sénat.

Mr Brashear de la part du comité spécial auquel était référée cette partie du message du gouverneur, relative à la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Nashville, a fait un rapport en présentant un bill intitulé "acte pour autoriser une souscription pour la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Nashville et pour d'autres objets.

Sur motion ordonné que le dit bill soit déposé sur le bureau sujet à l'appel de la chambre.

L'orateur a soumis à la chambre la communication suivante du gouverneur.

Nouvelle Orléans le 24 janvier 1837.

Au sénat et à la chambre des représentans.

Conformément à la 1ère section d'un acte du 10 mars 1818 intitulé "acte supplémentaire à l'acte pour régler l'administration de l'hôpital de Charité de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 17 mars 1812," je transmets ci-inclus le rapport annuel du bureau. (Signé) E D WHITE.

Sur motion, le dit rapport ainsi que les documens qui l'accompagnent, ont été référés au comité des réclamations.

Par un message venu du sénat par M. Davis son secrétaire, la signature de l'orateur est demandée à une résolution chargeant l'ingénieur de l'Etat de faire un relevé du bayou Pierre Lake.

M. Ducros de la part du comité d'enrôlement ayant rapporté la dite résolution comme dûment enrôlée.

Le dit rapport a été adopté.

L'orateur ayant signé la dite résolution, le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

ORDRE DU JOUR.

La chambre a pris en considération la résolution nommant un comité réuni pour prendre connaissance des affaires de la compagnie du [illegible] de banque d'Atchafalaya.

Sur motion la dite résolution a été adoptée.

L'orateur a nommé Mrs Haile Andres et Canon membres du dit comité

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

La chambre a pris en considération la dite résolution chargeant le comité des améliorations internes de s'enquérir de la nécessité d'acheter une patente de l'état pour une machine mentionnée en opération sur le chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Nashville.

Sur motion la dite résolution a été adoptée.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Par un message du sénat apporté par M. Davis son secrétaire, le concours de la chambre est demandé au bill intitulé : [illegible]

"Acte pour amender divers actes relatifs à l'administration [illegible] a subi sa 3me lecture et été référé au comité sur l'éducation publique."

3e. LECTURE.

Les bills intitulés :

"Acte pour amender un acte intitulé acte pour amender les lois de la cour des preuves dans et pour la paroisse de la Nouvelle Orléans et pour d'autres objets."

"Acte pour empêcher et sévir contre les personnes qui peuvent être coupables, de viols, dans l'état de la Louisiane les lois des autres états ou territoires de l'Union."

"Acte pour incorporer l'Eglise protestante de la paroisse Jefferson."

Acte supplémentaire à un acte intitulé : acte pour incorporer la société des artisans, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, passé le 17 février 1821, et

Acte pour amender un acte approuvé le 10 mars 1834, intitulé : acte pour incorporer les souscripteurs de la compagnie d'assurance de l'Atlantique, contre les incendies,

Ont subi leur 3de. lecture et sur motion ont été renvoyés à demain pour être lus une troisième fois.

Par un message venu du sénat par M. Davis, son secrétaire, la chambre est informée du concours du sénat au bill intitulé : acte pour étendre, prolonger et amender un acte intitulé acte pour incorporer la société pour venir au secours des orphelins indigens, approuvé le 6 février 1825.

La chambre a pris en considération section par section le bill intitulé : acte pour modifier la communauté d'acquets et gains, comme elle est maintenant établie par la loi, le 1ère section du dit bill était sous discussion le 24 du courant, quand sa considération ultérieure a été remise à aujourd'hui et mise à l'ordre spécial pour ce jour.

Sur motion pour déposer le dit bill sur le bureau sujet à l'appel de la chambre, on a demandé l'appel nominal et il a paru que Mrs Avery, Beauvais, Chenet Coulon, Couvillon, Godbery, Haile, Lambremont, Hoare, Phelps, Sloan, H C Thibodeaux, A B Thibodeaux et Wilson ont voté dans l'affirmative 14 oui.

Et que Mrs Andrus, Barrow, Bacon, Boyle, Brashear, Canon, Cade, Ducros, Eaton, Freret, Forstall, Grymes, Kennedy, Kenner, McDonnal, Morgan de St Landry, Morgan de Ouachita, Palm, Reynolds Slidell, Sparks, Soniat, Wadsworth, Walker et Wells ont voté dans la négative, 25 non.

En conséquence la dite motion a été rejetée

Pendant la discussion d'un sous amendement, présenté par M. Avery, à la 1ère section du dit bill.

Sur motion la Chambre s'est ajournée jusqu'à demain à 10 heures A M

DERNIERES DATES.

Boston	19 janv	Tampico	28 déc.
New York	20 janv	Mexico	28 déc
Philadelphie	19 jan	Londres	20 déc
Baltimore	20 janv	Liverpool	21 déc.
Washington	19 janv	Paris	18 déc.
Charleston	21 janv	Havre	17 déc.
Havane	12 janv	Bordeaux	17 nov

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON DE SAMEDI.

785 balles Mississipi			13 3/4
518	do	do	13 5/4
229	do	do	13 3/4
102	do	do	13 3/4
134	do	do	14 1/2
115	do	do	14 1/4
1974			

COURRIER DE LIVERPOOL, le 21 décembre.

La semaine dernière, il y a eu sur le marché de Rochdale, beaucoup de flanelles de toutes sortes, mais peu d'acheteurs ; la qualité ordinaire est celle qui s'est bien vendue ; les autres ont éprouvé peu de demandes, le prix est le même que la semaine passée, les laines sont en stagnation et il ne s'est fait presque rien.

Cette semaine, les opérations de commerce ont été meilleures que depuis quelque tems ; il s'est fait peu d'affaires, et en outre les conditions sont plus avantageuses pour le moment ; ce qui fait bien augurer pour l'avenir. Les cotons ont été en demande et les prix plus élevés que la semaine dernière ; d'où il est résulté plus de confiance dans le commerce ; les cotonnes se sont un peu mieux vendues et ont éprouvé une petite hausse. Les futaines ont également éprouvé une amélioration semblable. Les ventes de la place et celles pour l'importation ont produit cette amélioration ; les gingas, les ginghams et les étoffes de coton ont maintenu la vente qui a été très active tout l'hiver dans toutes les manufactures.

Le marché aux soieries commence à s'animer en conséquence des demandes pour le printemps; tout semble annoncer qu'il y'a fera de grandes affaires.

Partout où nous nous sommes informés nous avons trouvé une satisfaction générale et l'espérance d'un avenir meilleur. Nous avons annoncé la semaine dernière, qu'il y avait eu une grande faillite dans le commerce. Nous sommes fâchés d'ajouter qu'hier on a annoncé publiquement qu'un des associés de la maison s'est enfui emportant avec lui entre 3 et 4 mille livres sterling en argent ou en billets.

(Manchester Chronicle.)

PARIS, 17 décembre.

Cours authentiques—5 pour cent 107 f. 50c 60 c. 65c. 70c. 65c. 60c. 55c. ; 4 pour cent 99f. 10c. ; 3 pour cent 79f. 80c. 85c. 7f. 7f. 75c. 7f. 90c. ; Actions de la banque, 2240f. 2,235f.

LONDRES 19 décembre.

4 heures—Un grand mystère semble envelopper certaines procédures et discussions dans lesquelles plusieurs directeurs de la banque ont été engagés : mais rien n'a transpiré à ce sujet. Quelques uns des banquiers particuliers ont été appelés à cette réunion pour y donner leur avis et leur assistance. Les conjectures les plus raisonnables à ce sujet sont qu'il s'agissait d'adopter des mesures propres à décourager le système de consolidation des banques, que les directeurs considèrent très dangereux même à ces institutions à moins qu'on n'y apporte quelques restrictions. On dit que plusieurs administrateurs de la banque centrale du Nord de l'Angleterre sont arrivés de Manchester à Londres, et qu'ils ont eu une entrevue avec les directeurs.

Le marché des consolidés a été très lourd ; il y a eu peu de transactions de faites, et les variations ont été de nulle importance. Les derniers cours étaient de 88 5/8, pour compte, pour les vendeurs. Les bills de l'échiquier se maintenaient fermes et rapportent une prime de 15 s. et 17s.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Expédiés.

Navire Robert Morris, McQuinlan, Philadelphie Saml. Thompson & Co.
Navire Jupiter, Carter, Havre. L H Gale
Navire Echo, Mallet, Liverpool, L H Gale
Barque Gazelle, Eldridge, Philadelphie, Low, Denegre & Co.
Barque Santarzana, Arrarte, Barcelone. A. M Miranda & Co.
Brick Arguello, Eldridge, Boston, J P Whitney.
Brick Ivanhoe Oulestradge, Boston G. Bedford.
Brick George, Will, Boston, Baily & Abbott.
Polacre San José, Robert, Barcelone, J Pratt & Fils.
Goël. Fancy Howes, Pampa Bay. M. Clark

ARRIVÉS

Bateau de remorque Pacific, Martin, des Passes, ayant mis en mer le navire Gloucester, et quitté les Passes le 27 à 9 heures a. m., et vu ou sur le navire Ferrence, le brick Alcenus, les goëlettes Girod, Emeline, et Wallace. Il annonce à la barre les navires Orleans, Lowell, l'Elizabeth Bruce, le Katharine Jackson, la barque Saloon, sortant. Le navire Ohio est entré, ainsi qu'un autre navire et trois bricks en dehors de la barre ; tous les autres navires devant sortir ont déjà pris la mer.

Brick Wm. Wallace, Shoulding, en 27 jours de Thomastown, avec un chargement de 800 barriques de chaux.

Goël. Emeline, Pierce, en 21 jours de Savannah, chargée de riz.

Navire Florence, Russell, en 35 jours de Boston, au capitaine.

Brick Spartan, White, en 22 jours de New-York, au capitaine.

Brick Kankawa, Welch, Pensacole, avec 50,000 pds. bois de charpente.

Brick Sea Flower, Tyler, en 21 jours de New-York, avec du foin et des pierres à paver.

Brik Alcenus, Gross, en 20 jours de New-Yor, au capitaine.

Bateau de remorque Feliciana, Wood, des passes, ayant mis en mer le navire Rubicon, il a laissé les passes le 27, à 6 heures du soir, et rapporte avoir paré, à 15 milles S. E. de la passe S. O., au brick Caroline de Boston ; il a remorqué le brick Indépendance les goëlettes Banner. Active et Havest.

Brick Independance, Howell, de Philadelphie.

Goël. Girard, Dull, en 37 jours de Boston, avec des marchandises et des pierres à paver.

Bateau de remorque Whale, Paulding, des Passes, ayant mis en mer les navires Jupiter et Tallahassee ; laissé les Passes le 27 à 10 heures du matin, et remorqué la barque Gaulius, le brick Spartan, le Sea Flower,

Il rapporte que le navire Florence et le brick Columbus étaient à l'ancre en dedans de la barre, devant entrer.

Barque Nautilus, Clautman, en 29 jours de Bost, au capitaine.

Bateau à vapeur Clyde, Evans, de Smithland, avec des produits.

Bateau à vapeur Black Hawck, Gordon, de Plaquemines,

Bateau à vapeur Pawnee, Dunnica et St. Louis, avec des produits

Bateau à vapeur Vicksburg, Anter. Manchester, avec des produits.

Bateau à vapeur Shakspeare, Lee, venant de Vicksburg.

Bateau à vapeur Kenaas, McKee, venant de Saint Louis.

Bateau à vapeur Siam, Thomaston, des moulins de Mills.

Bateau à vapeur Huntville, Jordan, du Bayou Sarah.

Bateau à vapeur Fulton, Perin, des Natchez, avec des produits.

MEMORANDA.

Parti du Hâvre pour la N. Orléans, 16 décembre, navire Fortune.

Le navire Mary et Harriet, parti d'ici pour Liverpool, s'est perdu sur Holyhead ; l'équipage s'est sauvé.

Les journaux anglais sont remplis de détails de naufrages qui ont eu lieu au commencement de décembre sur ces côtes. On dit que depuis Kingsland jusqu'au chenal de Bristoll et de Conwall, toute la côte est couverte de débris de navires naufragés.

En charge à Liverpool pour ce port, 19 décembre, navire Actress.

Parti de Liverpool pour ce port, 20 décembre, navire Parkfield, McAuley.

Arrivé à Liverpool, d'ici, 20 déc. navire Ambassador, Upton.

Arrivé d'ici à Deal, 18 déc. le Charles, Thomas.

Arrivé d'ici à Brême, 12 décembre navire Andes, Oliver.

Arrivé d'ici à Anvers, 12 décembre, le Maria, Pearsons.

Parti de Gravesend pour ce port, 16 décembre, le Charles.

Parti de Melford

Le Charles Carroll, paquebot de New-York, est parti du Hâvre le 19 décembre. L'Austerlitz, de Charleston y est arrivé le même jour.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.—Conformément à une résolution adoptée par la direction de la Compagnie du Théâtre d'Orléans, dans sa séance du 26 courant, la direction est prête à recevoir des propositions qui lui seront faites au bureau de la Compagnie pour le choix d'administrateur chargé de conduire pour le compte de la Compagnie tout ses établissemens, et dont les fonctions devront commencer le 15 avril prochain.

Par ordre de la direction,
30 jan—3t J A DUREL, sec.

Mairie de la Nlle-Orléans.—LE prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $11 par baril. D'après le dit prix les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi 30 du courant) 29 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin pèseront vingt cinq pour cent en sus [illegible].
Nlle Orléans, 28 Jan. 1837.
30 jan D. PRIEUR, Maire.

MADAME Demay [illegible] a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient d'ouvrir une pension bourgeoise rue Bourbon No [illegible] entre St Philippe et Dumaine, elle ose espérer que par les soins qu'elle prendra de servir en général elle justifiera confiance dont on voudra bien l'honorer. 27 jan—3t

VIN de Bordeaux [illegible] à vendre par PIGUET & BOCKTLINGK, Rue Conti [illegible]

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS

Vente par le Registre des Testamens.

SUCCESSION DE DESTREHAN.—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 jan. 1837. Il sera vendu à mon bureau, le lundi, troisième jour de février 1837, à 4 heures de l'après midi,
Une bibliothèque et les livres qu'elle contient, appartenant à la succession de feu René Noël Destréhan. Conditions de la vente: comptant.
W F C DUPLESSIS, Reg. des testamens.
30 jan

SUCCESSION DE DESTREHAN—Vente par le Régistre des Testamens.
Le vendredi, le troisième jour du mois de mars, 1837, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 janvier 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St-Louis pour compte de la succession de feu René Noël Destréhan, les biens fonds, esclaves et actions de la compagnie de la presse à coton de la Nouvelle Orléans ci-après décrits, savoir:

BIENS FONDS.

Trois lots de terre, situés au faubourg Franklin près de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Marigny des Bons Enfants, des Champs Elysées et Moreau, désignés par les numéros deux, trois et six du dit ilet, sur un plan dressé le quatorze décembre, mil huit cent trente trois, par Joseph Pilié, lors voyer de la ville, et annexé à un acte en l'étude de Théodore Seghers, notaire en cette ville, en date du vingt quatre avril mil huit cent trente quatre; les lots numéros deux et trois mesurent chacun trente six pieds de face à la rue des Bons Enfants sur cent trente pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur, et le lot numéro six, formant l'encoignure de la rue des Champs Elysées et des Bons Enfants mesure trente quatre pieds cinq pouces et quatre lignes de face aux dits Champs Elysées, sur cent cinq pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur et face à la dite rue des Bons Enfants, le tout mesure américaine.

ESCLAVE.

Un certain nègre nommé Thomas, âgé d'environ vingt deux ans, ayant l'habitude d'aller [illegible]

ACTIONS DE BANQUE.

Deux actions de la Compagnie de la Presse à Coton de la Nouvelle Orléans, de cinq cents piastres chaque, payées en entier.

Conditions de la vente, les lots de terre à un et deux ans de crédit, et l'esclave à douze mois, en billets endossés à satisfaction et assuré par hypothèque spéciale sur les dits lots et esclave jusqu'à parfait paiement, lesquels dits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an après leur échéance, jusqu'à ce qu'ils soient pas ponctuellement payés jusqu'à leur entier paiement, sans pour cela donner aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement.

Les actions de Banque payables comptant.
W F C DUPLESSIS, Régistre des Testamens.
30 jan

N B Les actes de vente seront passés par devant Felix Grima notaire public aux frais des acquéreurs.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des preuves.—Succession de Arnaud Aym est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Pierre Poulhyer exécuteur testamentaire de Monsieur Alexis Arnand Arnaud, décédé, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour
W F C DUPLESSIS. Régistre des Testamens.
30 jan

COUR DES PREUVES—Attendu que J Lobrano a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas Gore, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, Reg des Testamens.
30 jan

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes verront—Salut :

Qu'il soit connu qu'attendu que Similien Labranche, demeurant en la paroisse de St. Jean-Baptiste, s'est adressé à moi W F. C. Duplessis, Régistre des Testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio, greffier de la Cour des Preuves, dans et pour ladite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834, avis est, par les présents, donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'une commission, émanée de la paroisse St. Tammany, en et par l'Etat, est accordée sur un jugement de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire de la succession de feu Dame Félicité Badon, décédée épouse d'Antoine Feucher; le dit jugement, daté le douze et signé le vingt et un mai mil huit cent trente cinq, et rendu dans le procès "numéro neuf cent quinze," (915), sous le titre de "Antoine Feucher contre Félicité Feucher et autres," la propriété ci-après décrite fut, à l'effet d'opérer un partage, offerte en vente publique à l'encan, le vingt trois janvier mil huit cent trente six, par H. D. Tate, shérif de la susdite paroisse de St. Tammany, et fut adjugée au sieur Similien Labranche, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.

Description de la propriété d'après le transfert Judiciaire

Une certaine portion ou étendue de terre, située dans la paroisse de St. Tammany, Etat de la Louisiane, contenant seize cents arpents, bornée au Nord et à l'Ouest par des terres vacantes, à l'Est par la rivière Tchefuncte, (sur laquelle elle mesure quarante arpents de face et de profondeur), et au Sud par des terres appartenant aux héritiers de Robert Badon; adjugée au dit Similien Labranche pour le prix et somme de deux mille deux cents piastres ($2200.)

Conditions de la vente: Un, deux et trois ans de crédit, l'acquéreur devant fournir des billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à l'entier paiement, les dits billets devant être divisés par coupons.

A ces causes toutes personnes qui ont ou prétendent avoir quelques réclamations contre la personne ou étendue de terre ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées à avoir à faire valoir dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce vingtième jour du mois de janvier, A. D. 1837.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.
31 jan

LE Consul de France invite les personnes dont les noms suivent à se présenter au Consulat de France, rue Condé no. 135, pour y prendre connaissance d'affaires qui les intéressent. Il invite également les personnes qui pourraient donner sur les individus désignés ci-après, quelques renseignemens, à les lui transmettre verbalement ou par écrit.

Nos
1 Le sieur Rigal, Pierre
2 Le sieur Ravier, Hersog; fabricant de savon
3 Le sieur Soupre, François Auguste; tonnelier
4 Le sieur Seen,
5 Le sieur Bonaventure, Eugène
6 Le sieur Cazaubielh,
7 Le sieur Montaubric, boulanger
8 Le sieur Alphonse Touzin, ancien marin
9 Le sieur Thomas Simon
10 Le sieur Desfosses, Jules
11 Le sieur Charpentier, Jacques; boucher
12 Le sieur François Vigouroux, marin
13 Le sieur Victor Angelot, horloger
14 Le sieur Bros, entrepreneur de bâtimens
15 Le sieur Meurier, menuisier
16 Le sieur Braye,
17 Le sieur Girouard, Lafontaine
18 Le sieur Bourdot, Onésiphore, menuisier
19 Le sieur Brard, cabaretier
20 Le sieur Fromentin, Alexandre; caboteur
21 Le sieur Périgault de St Laurent
22 Le sieur Pierre André Garnier
23 Le sieur Jacques Louis Duppy,
24 Mme. Bernard (Augustin)
25 De Virginie Monsou, épouse Gendry
26 Le sieur et dame Lecerf,
27 Le sieur Cassard, (Aurore)
28 Le sieur Pierre Zacharie Lamothe, chirurgien
29 Le sieur François Gravier,
30 Le sieur Nicholas Génie (dit Ducert), tailleur d'habits
31 Le sieur Destugue, Etienne; charcutier
32 Le sieur Maffre, Nestor
33 Le sieur Ferlande, aubergiste
34 Le sieur Jean Luc Maillé,
35 Le sieur Antoine Maurel, ferblantier
36 Le sieur Charles Lebon,
37 Dlle Félicité Moulin, femme Mongé
38 Le sieur Dubois,
39 Le sieur Charles Hébert,
40 Le sieur François, traiteur
41 Le sieur Edme Sirebeau 30 jan

AVIS—La société de commerce qui existait entre les soussignés, est à dater de ce jour dissoute d'un commun accord. L'un ou l'autre des associés peut se charger de la liquidation des affaires, en se servant de la raison de commerce seulement pour ce cas.
LUKE LINCOLN,
30 jan CALVIN T. MAYNARD.

BISCUITS au beurre faits chaque jour et à vendre par R F NICHOLS.
30 jan encoig. Camp et Natchez.

425 ACTIONS de la banque de l'Union (pour la ville) sont demandées par ROBINSON & Co,
30 jan—4f 45, rue du Camp.

20000 SACS en pitre de différentes grandeurs à vendre par Wm. G HEWES & Co,
30 jan 34, rue Poydras.

RIZ—150 tierçons en débarquement de la goëlette Richard Henry à vendre par L D C WOOD,
30 jan 22, rue Poydras.

EAU de vie—40 barils à vendre par L D C WOOD,
30 jan 22, rue Poydras.

HUILE & BLANC DE BALEINE—30 barils huile de baleine, 100 boites blanc de baleine en magasin et à vendre par L D C WOOD,
30 jan 22, rue Poydras.

RIX nouveau en barils et demi barils en débarquement de Ed. Richard Henry à vendre par ROBERT H WHITE,
30 jan 34, rue Gravier.

TABAC—25 caisses tabac de Cavendish, 15 do do de Honey. 250 boites do do, en débarquement et à vendre par ROBERT H WHITE,
30 jan 34, rue Gravier.

FROMAGE anasse en débarquement du navire le Saratoga et à vendre par ROBERT H WHITE,
30 jan 34, rue Gravier.

RHUM de New England—50 barils à vendre par ROBERT H WHITE,
30 jan 34, rue Gravier.

HARENGS—150 barils harengs de Hartford no. 1 500 boites do do à vendre par ROBERT H WHITE,
30 jan 34, rue Gravier.

SUCRE—50 barils de sucre, qualité supérieure, en débarquement d'une pirogue au bas de la rue Toulouse à vendre par O DORSEY,
30 jan 64, Nouvelle levée.

1000 ACTIONS de la Compagnie de la Bourse et Banque [illegible] par [illegible] & Co,
30 jan—6f [illegible] Camp.

ACTIONS de la banque des Commerçans et Artisans—1000, actions de la Compagnie [illegible] par ROBINSON & Co,
30 jan—6f [illegible] Camp.

60 BARILS de beurre de l'Ouest à vendre par O DORSEY,
30 jan 64, nouvelle levée.

ACTIONS—Actions de la banque d'Assurance et de Commerce de la ville de Lafayette et d'Atchafalaya à vendre par ROBINSON & Co,
30 jan—4f 45, rue du Camp.

POUR NATCHEZ et tous les lieux de débarquement intermédiaires.—Le bateau à vapeur MISSOURI FULTON, paquebot régulier, capitaine Prentiss, partira pour le port ci-dessus, mardi prochain, 31 du courant à dix heures du matin.
Chaque partie du chargement est l'objet d'une attention particulière.
Pour fret ou passage, avec de superbes emménagemens, s'adresser à bord, ou à GRIVOT & PAIGE.
30 janv. 12 rue Poydras.

Pour Baton Rouge, Pointe Coupée et les ports intermédiaires.
Le bateau à vapeur COMMERCE, cap. Mahé, partira tous les samedis à 10 heures du matin, et fera à l'avenir le service de paquet régulier, les propriétaires désirant mériter l'encouragement qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour, ne négligeront rien pour rendre ce bateau aussi agréable qu'utile aux chargeurs et aux passagers.
Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à J MATTERE,
20 jan 10, rue St Louis.

POUR ST. LOUIS—Le beau bateau à vapeur GEO.COLLIER capitaine Taylor, ayant une partie de son chargement arrêtée et rendue à bord, doit partir incessamment pour le haut du fleuve et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
30 jan EASTMAN & FRERES

Pour Ecore Fabre, Monroe & Harrisonburg (Rivière Ouachita)—Le bateau à vapeur ROMEO, capitaine J. F. Manning, partira pour les ports ci-dessus et les endroits intermédiaires lundi le 30 du courant, à 4 heures. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à vis à vis ou à
27 jan KIMBALL & POMEROY, 6 Front Levee

POUR LIVERPOOL—Le superbe navire de première classe ROGER SHERMAN, cap Lowelle, a besoin de 400 balles de coton pour compléter son chargement.
Pour conditions du fret ou passage s'adresser à L H GALE,
30 jan 99, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le superbe navire à fin voilier, JACOB PERKINS, cap Sheoff, a besoin de 250 balles pour compléter son chargement.
Pour conditions et pour passage, s'adresser à L H GALE,
30 jan 99 rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le superbe navire à fin voilier, ROBERT BOUNE, cap Mansfield, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement.
Pour condition et pour passage, s'adresser à L H GALE,
30 jan 99 rue de la Commune.

POUR BOSTON.
La barque fine voilière MARY, cap. Wingate, partira sous peu de jours pour le port ci-dessus, et peut prendre quelques tonneaux de fret. Pour les conditions et pour passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT.
28 jan 14, rue Bienville.

Pour Pascagoula et les points intermédiaires. La goëlette COTTON PLANT, en charge au nouveau bassin partira incessamment.
Pour fret et passage, s'adresser au capitaine à bord au nouveau bassin, rue Julia. 30 jan -3f

POUR NORFOLK—City Point et Richmond, le beau brick ORION, cap Card est prêt à recevoir du fret pour les ports ci-dessus, s'adresser à ROBINSON & Co.
27 jan 45 rue du Camp.

A FRETER OU A LOUER—Le beau brick COMET, capitaine Dickenson, prendra du fret ou des passagers pour un port quelconque du golfe du Mexique. S'adresser à
27 jan CUCULLU, LAPEYRE & co.

POUR PORTSMOUTH
Le beau brick fin voilier Uncas, cap. Berry, partira sans faute Samedi prochain. Pour fret de 30 balles, s'adresser à FORBASH & STEBBERS,
27 Janv 85, rue de la Commune.

POUR MOBILE—paquebot régulier par le fleuve.—La goëlette fine voilière Tuscarora, capitaine Sylderman, paquebot régulier, fera les voyages comme paquebot régulier entre ce port et la Mobile, se trouvant toujours remorquer par un bateau à vapeur, soit pour monter ou descendre le Mississippi, elle est prête à partir et à prendre chargement ainsi que des passagers ayant tous les commodités possibles, pour une vingtaine de passagers, s'adresser à bord via la rue Toulouse ou à
25 janv. FORBUSH & STEBBINS. No 85 rue de la Commune,

POUR L'EMBOUCHURE DES BRAZOS—La goëlette légère de guerre la TERRIBLE, capitaine Williams, va partir pour l'endroit ci-dessus sans délai, s'adresser pour passage seulement à
25 jan T TOBY & BROTHERS.

A LOUER—Une belle maison à trois étages et en briques, avec magasin, rue Royale près de la banque de la Louisiane. On peut en obtenir de suite possession, s'adresser à D N HENNEN.
25 jan Cour de district à la Douane.

POUR NEW YORK—Nouvelle ligne paquebot, du 30.
Le navire ALABAMA, capitaine C. C. Berry ayant une partie de sa cargaison engagée partira le 30 du courant.
Pour fret ou passager s'adresser à bord vis à vis du marché aux légumes ou à FRANKLIN & AMES,
24 jan 55 rue du Camp.

A LOUER OU FRETER—Un superbe navire américain pouvant contenir 1200 balles de coton, ayant son lest à bord et prêt à prendre chargement s'adresser à
24 jan JAMES REED & Co. 35 rue Royale.

POUR PHILADELPHIE—Le navire paquebot ED. BONNAFE, capitaine Gallagher sera expédié sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis l'Hôtel de la Monnaie ou à
23 jan JAMES REED & Co. 35 rue Royale.

POUR CHARLESTON—Le brick de première classe, et fin voilier HIRAM, a la moitié de son chargement engagé Pour reste du fret ou passage, s'adresser à
21 jan BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

En Charge pour Nantes—Le brick fin voilier EVERETT, capitaine Fitch, ayant la majeure partie de son fret engagé, peut encore prendre 100 à 150 balles. Pour les conditions, s'adresser à M. STE. JUETTE.
18 janv rue de Chartres, No 172

POUR BOSTON—La goël. ANNAWAN, capitaine Paine, prendra 30 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
21 janv 14, rue Bienville.

A LOUER deux hauts de maison à l'épreuve du feu, s'adresser sur les lieux à B COMBE.
25 jan No 5 rue Jefferson.

Salle d'Orléans.
A LA demande de plusieurs familles, lundi prochain 30 janvier 1837.
GRAND BAL PARE, Précédé d'un Bal d'Enfans,
Qui commencera à 5 heures et finira à 9.
Prix—Grandes personnes $1
Enfans 50 cts.
23 janvier—5

LE SPECTACLE MAELZEL, de l'Automate joueur d'échecs; L'automate trompette et le Mélodium, &c., aura lieu tous les soirs, les dimanches exceptés, à l'encoignure des rues du Camp et Poydras, l'entrée par la rue Poydras.
On commencera à 7 1/2 heures précises.
Prix d'entrée—$1; les enfans, moitié prix.
11 jan—3f

A une assemblée des souscripteurs au projet de formation d'un "Jockey club", tenue, conformément aux avis précédemment donnés, jeudi soir 19 janvier 1837, à l'Hôtel de la bourse, rue St. Charles ; le Dr. David C. Kerr fut, sur motion, appelé au fauteuil et James Sterrett Esq. élu secrétaire. Sur motion, il fut résolu que cette institution serait à l'avenir désignée sous le nom de "Jockey Club de la Nouvelle-Orléans"—Après quoi les résolutions suivantes furent adoptées :

Résolu que le corps d'officiers de ce club se composera d'un président, de quatre vice-présidens, de sept intendans et d'un secrétaire, lesquels devront être élus annuellement, chaque premier jeudi de janvier ou aussitôt après s'il est possible ;

Résolu que les président, vice-présidents et intendans ou cinq d'entr'eux seront habilités à faire tous règlemens pour le maintien du bon ordre et du décorum durant les courses, et à décider sur toutes matières non prévues par les règlemens.

Résolu que sept membres, y inclus le président ou deux des vice-présidens suffiront pour former un quorum qui traitera des affaires de tous genres de ladite institution.

Sur motion, le Club procéda à l'élection de ses officiers pour l'année courante, laquelle eut pour résultat la nomination des personnes suivantes :

L'hon. ALEXANDER PORTER—Président.
Dr. D C. KERR,
JOHN SLIDELL,
H. C. CAMMACK,
T. BULLITT, } Vice présidens.

INTENDANS :
Wm. Christy, J. Hagan Jnr.
R. M. Carter, M. Kenner,
J. C. Harrison, L. De Saulnis,
Florian Hermann.

SECRETAIRE—James Sterrett.

Sur motion, il fut résolu que ces délibérations seraient publiées dans le Commercial Bulletin, l'Abeille, le True American, et le Spirit of the Times, à New-York.

Sur quoi l'assemblée s'ajourna.
Signé D. C KERR—Président.
Signé J. R. STERRETT—Sec.

Compagnie de la Bourse et de Banque de la Nouvelle-Orléans, le 30 jan 1837.

LES actionnaires de cette Compagnie sont prévenus qu'ils doivent payer au bureau de la Société Mercredi le 15 Février prochain, la somme de $10 par action sur le capital.
30 jan R BRENAN, cais.

SABLE BLANC ET CHARBON, à vendre en gros à des conditions avantageuses, par R. MURPHY.
30 janv. 128 Vieux Bassin.

PIEDS DE PORC—25 barils et 12 de tripes à vendre par GRIVOT & PAIGE,
30 jan 12, rue Poydras.

PORC—15000 livres porc salé en débarquement à bord des bateaux Kenaas et Philip, à vendre par GRIVOT & PAIGE,
30 jan 12, rue Poydras.

BRODEQUINS, bottes et souliers—25 caisses en débarquement du navire Florence et à vendre par PROSL & Co.
30 jan 8, rue de la Douane.

PRIME PORC—80 barils prime porc, 2 do mess, 2 do jambons à vendre par GRIVOT & PAIGE,
30 jan 12, rue Poydras.

A VENDRE à des conditions avantageuses, le fonds d'un Restaurant, rue Condé entre Ste. Anne et Madison. Ceux qui désireraient en faire l'acquisition pourront s'adresser à M. Galant, au susdit établissement. Le propriétaire ne s'en défait que parce qu'il en possède plusieurs autres. 30 janv—2

[illegible] sur Nantes, à vendre par
26 janv B. JUETTE, 172, rue de Chartres.

SEL, en débarquement de la goëlette Wanderer, et à vendre sel de Liverpool.
30 jan—2f BEARD, PITTS & Co 5, front levée.

DOCTEUR EASTON, accoucheur, rue des Magasins, No. 67, édifice de l'Arcade. Résidence No. 25, encoignure Bourbon et Dumaine.
25 jan—6m

DENTISTE—M Samuel Avery, récemment arrivé de New York, offre ses services aux citoyens de la Nouvelle Orléans, pour tout ce qui tient à son état.
27 jan—6

Ventes à l'Encan.

Une propriété de valeur, située sur la Vieille Levée et la rue Clinton.
PAR ISAAC L. McCOY.

MARDI 28 du courant, à midi, à la Bourse de marchands rue Royale entre Canal et Douane il sera vendu une maison et un terrain de grand valeur, maintenant occupé par M. Wm. Bryant, maison de la Vieille Levée, entre Douane et Bienville borné d'un côté par la propriété de M. J. W. Zacharie et de l'autre côté par la propriété de M. S. W. Oakey, le terrain mesure 26 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la dite Vieille Levée, sur une profondeur de 76 pieds, 7 pouces et 7 lignes sur un côté, et 80 pieds 2 pouces 1 4 lignes sur l'autre côté, traversant jusqu'à la rue Clinton, où il mesure 24 pieds 5 pouces et 2 lignes de face.

Les bâtisses qui se trouvent dessus, consistent en UN MAGASIN neuf, à quatre étages, construit avec beaucoup de soin et avec les meilleurs matériaux, long-temps avant que les bateaux à vapeur fussent placés dans ce voisinage, il est loué à bail pendant deux ou trois ans à raison de $1300 par an, mais l'on croit que $300 ou 2500 seront de suite obtenus aussitôt que le bail actuel sera expiré et qui finit le 1er. de novembre prochain.

Conditions.—L'acheteur devra fournir son billet, payable dans 20 ans en date du 28 janvier 1837 portant intérêt de cette date à raison de 6 pour cent par an, chat, en billets endossés à la satisfaction du vendeur à 1 et 2 ans, portant intérêt à raison de 7 pour cent du jour de la vente, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par devant Felix Grima notaire public aux frais des acquéreurs. 28 jan

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu samedi, 4 février 1837, à midi, à la Bourse Hewlett,

Deux Maisons et Terrains ci-après décrits et conformément au plan déposé à la Bourse.

Le No. 1—Une maison située au faubourg Washington, rue Casa Calvo, entre les rues Montegut et Clouet, sise sur un terrain mesurant 62 pieds de face sur 73 pieds, 6 pouces de profondeur.

Le No. 2—Une maison attenant à la précédente, sise sur un terrain mesurant 41 pieds, 6 pouces de face, sur 73 pieds, 6 pouces de profondeur. Les deux maisons sont composées de 4 appartemens, une galerie et un cabinet de chaque côté: les façades sont faites en murs de 8 pouces d'épaisseur, avec corniche; les dites façades sont enduites en ciment hydraulique. Le tout parfaitement conditionné et neuf avec une cuisine en bois composée de quatre appartemens et 2 chambres doubles, un puit et les fosses de latrines sont aussi en briques.

Plus. 4 terrains situés au faubourg Washington, rue Montégut et formant encoignure Montégut et Moreau mesurant chacun 25 pieds de face sur 100 de profondeur, conformément au plan.

Conditions; 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, et en faute billets ne sont pas exactement payés à leur échéance ils porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.
28 jan—4t

IL sera vendu mercredi 8 février prochain, par M. Barnett Benit l'esclave Marc Antoine, âgé d'environ 34 ans, assez bon cuisinier et cigarier. Le dit esclave sera vendu pour le compte et risque de Samuel Cohen, qui ne s'est pas conformé aux conditions de la vente du 21 Janvier 1837. 28 jan

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.

IL sera vendu, mardi 31 janvier 1837, à 4 heures après midi, dans le magasin de R J Downeys, rue Chapitoulas, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, au compte de qui il appartiendra:
92 balles de foin, avarié, et importées de New York par la goëlette Rebecca, cap Beales. 28 jan

PAR P A GUILLOTTE.

MERCREDI 1er février 1837, à dix heures du matin, il sera vendu sur son habitation, 50 Mulets mexicains.
Les conditions au moment de la vente.
27 jan—3

PAR P A GUILLOTTE.

LUNDI 30 janvier 1837 Il sera vendu sur son habitation 43 mulets mexicains.
La vente commencera à 10 heures.
Conditions au moment de la vente.
27 jan—3

Propriété de grande valeur située à l'encoignure de rues Nouvelle Levée et Bienville.
PAR ISAAC L McCOY.
Bureau No 47 à l'Arcade.

IL sera vendu mardi, 31 courant, à la Bourse des marchands rue Royale entre les rues du Canal et la Douane.

Un édifice de grand prix, avec façade en granit et à étage élevé en briques.

Il est recouvert d'une couche de plâtre à l'extérieur, et tout l'intérieur est complètement terminé dans le genre le plus convenable au but auquel il est destiné; c'est un charmant établissement public ayant de tout ce qu'on peut désirer pour une telle destination. Cette propriété est maintenant soumise à un bail qui doit expirer le 31 octobre prochain, à raison de $2,200 par an, et $3000 ont été offertes et refusées pour le renouvellement du bail. Le terrain qu'elle occupe mesure 25 pieds 2 pouces 2 lignes de face sur la rue de la Nouvelle Levée, 86 pieds de face à la rue Bienville, 24 pieds 5 pouces 3 lignes de face sur la rue Clinton et 69 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 2.

Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement d'un billet à l'ordre de la corporation pour une somme d'environ $18000 payable dans 20 ans à partir de 25 courant, et portant intérêt à 6 1/2 pour cent par an. Pour balance, 1 et 2 ans de crédit, à dater du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction du vendeur, portant intérêt à 7 pour cent l'an et garantie d'hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aussi, aux mêmes lieux et heure, un terrain No. 19 même ilet;

Il fait face à la rue de la Vieille Levée et va aboutir à la rue Clinton, d'après un plan dressé par M. J Pilié architecte de la ville. Le dit terrain mesure 24 pieds 2 pouces 3 lignes de front sur la Vieille Levée, et 24 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la rue Clinton; sur le côté qui le joint au No 20, appartenant à M. Slidell, il a 87 pieds 2 pouces et 5 lignes, et sur la ligne de division au No 18, appartenant à M. S. W. Oakey, il a 93 pieds 9 pouces et 1 ligne. Sur ce terrain est bâti un magasin avec des étages à l'épreuve du feu et des plus solides de la ville. Les chassis des fenêtres et les contre vents sont en fer par devant et par derrière; les murs sont en briques du Nord et du pays, les briques du lieu étant rigoureusement prohibées à l'époque de la construction.

Le magasin est maintenant occupé par M. Allen en vertu d'un bail, moyennant une somme de $2000 par an lequel doit expirer le 30 septembre prochain; mais on pense qu'après l'expiration du dit bail, il serait facile d'obtenir, pour le loyer de ce magasin, $2500 ou 4000. L'acquéreur devra fournir son billet à l'échéance du 26 janvier, dans 20 ans, portant intérêt de 6 pour cent par an, à partir de la même date, pour une somme de $6531 60. La balance en billets endossés à satisfaction du vendeur, avec 1 et 2 ans de crédit, et portant 7 pour cent d'intérêt par an, le tout avec garantie d'hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M F. Grima, notaire public aux frais de l'acquéreur.

Aussi, aux mêmes lieu et heure, un terrain de valeur. Situé rue Madison entre les rues Levée et Condé, mesurant 31 pieds de face et 66 pieds 8 pouces de profondeur.

Conditions. 12 mois de crédit sur billets endossés à satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aussi, aux mêmes lieu et heure; il sera vendu par le shérif de la paroisse d'Orléans.

4 beaux magasins à 3 étages en brique avec façade en granit.

Ils sont élevés sur les terrains Nos 8, 9, 10 et 11, situés sur la Levée entre les rues Douane et Bienville; pour plus amples détails on est prié de se référer aux renseignemens que donnera F Buisson, esq., arpenteur de la paroisse d'Orléans qui fera la vente de la dite propriété aux lieu et heure ci dessus mentionnés. 26 j—5

LOTERIE Des Ecoles Gratuites.

Autorisée par un acte de la Législature de la Louisiane
Au profit de la Société des Ecoles de Ouachita,
APPROUVÉ LE 21 MARS 1833.

Classe No. 6, pour 1837,
Sera tirée à la Nouvelle-Orléans, Samedi, 28 janvier 1837.

75 numéros: 12 numéros tirés.

CETTE loterie est formée d'après la combinaison ternaire de 75 numéros de 1 à 75 inclusivement; chaque numéro sera inscrit sur un bulletin, et déposé dans une roue au lieu et au moment du tirage, et il en sera tiré douze au hazard, d'après lesquels les prix seront distribués, conformément au programme imprimé, qui sera fourni avec les billets, savoir :

1er	2nd.	3e.	4e.	5e	6e.	7e	8e	9e	10e	11e	12e.
38	57	19	46	66	20	67	5	75	62	29	25

GROS LOTS !

1 PRIX de	$12,000	est		$12,000
1	"	4,000	"	4,000
1	"	3,000	"	3,000
1	"	2,000	"	2,000
1	"	1,170	"	1,170
10	"	1,000	"	10,000
10	"	500	"	5,000
10	"	500	"	5,000
15	"	300	"	4,500
170	"	140	"	23,800
136	"	80	"	10,880
136	"	40	"	5,440
136	"	20	"	2,720
3780	"	10	"	37,800
29536	"	4	"	117,180

37814 PRIX, montant à	$ 243,090

Les billets sont seulement de cinq piastres, moitié $2,50; quart $1 25; paquets de 25 billets 125 garantis devoir tirer $60, et pouvant tirer les quatre plus hauts prix.

Pour avoir des billets, s'adresser au Bureau du Commissaire, No. 37, à l'Arcade de Banks; au No. 37, rue Gravier, derrière l'imprimerie du Bulletin.
30 janv—6m A. K. MEAD, Directeur.

LES soussignés assesseurs du second district de taxes pour la paroisse d'Orléans, de la rue d'Orléans à la rue de l'Esplanade, comprenant le faubourg Tremé, ayant terminé leur travail, préviennent les propriétaires que le tableau d'évaluation sera déposé pendant dix jours à partir de cette date chez J. M. Grass, rue Dumaine, no. 243, entre les rues St. Claude et Tremé.
J. A. ROUSSEAU,
JEAN JONEAU,
J M GRASS.
Nlle. Orléans le 27 janvier 1837

LE soussigné partant pour France en avril prochain, offre à vendre à l'amiable une Maison, située rue Bourbon, No. 310, entre Ursulines et St. Philippe. Pour les conditions, s'adresser au propriétaire dans la maison.
18 jan—15 C POITTEVIEN.

MAYORALTY OF NEW ORLEANS.
Council of the 1st Municipality.
Sitting of January 2, 1837.

RESOLVED that this Council considering as important the continuation of Claiborne street within the whole extent of Municipality No 1st, do hereby ordain and decree the opening of said street. The Mayor and the city attorney are hereby requested and required, to put into execution the present resolution, in that which concerns them by complying with the provisions of the law of the 3d April 1832 to regulate the opening, the distribution and the improvement of the streets &c.

(Signed) PAUL BERTUS, Recorder,
Approved, Jan 7, 1837, (Signed) D PRIEUR, Mayor,
A true copy, THEREAR, Secretary.

Agreeably to the foregoing resolution and by virtue of the first and second sections of the law approved the third April 1832, notice is hereby given that the intention of the Council of Municipality No 1st. is to cause Claiborne street to be extended, by a straight line, from the place where it is now stopped near Orléans street, to Esplanade street. The said prolongation is to be effected across the properties of the following persons, Charles Desoodreaux, Roque,—Amar Chalon, Martinez, Cheval, heirs of Griffon, Laurist, N Rilieux, Elisée Rillieux, Des Pinasse,—Moreau, Hugh Pedesclaux, N Gueho and Anthony Fernandez. Jan. 17, 1837.
jan. 18 D PRIEUR, Mayor.

STRAYED HORSE—Has been brought to the stable situated between Royal and Bourbon sts. a strayed horse whose hair is brown, has four feet are light white, and a large white spot that goes as far as mouth, no marks are to be discerned, If he is not claimed, from this day to Saturday, February 4th he will be sold that day, by Mr P A Guillotte, auctioneer, at the place appointed for the sale of animals and according to law. j 26—10t 14

Ventes à l'Encan.

Vente d'une propriété de grande valeur, située dans la 2me municipalité.
PAR ISAAC L McCOY.

IL sera vendu le Mercredi 8 Février à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, la belle propriété suivante :

5 Lots de terre sur la rue du Camp, formant l'encoignure Sud-est des rues du Camp et Julia, et numérotés d'un à cinq.

No. 1 forme le coin, et a 23 pieds 6 pouces 7 1/2 lignes de face sur la rue du Camp, sur une profondeur de 100 pieds sur la rue Julia.
No. 2 touchant le no 1 et de la même grandeur.
No. 3 touchant le no 2 et de même grandeur
No. 4 touchant le no 3 et de même dimension.
No. 5 de même dimension et touchant le no. 4.

Le tout étant de 127 pieds 10 pouces 5 lignes de face sur la rue du Camp par 100 pieds de profondeur entre les lignes parallèles et en front de la rue Julia.

Conditions : l'acheteur fera les payements suivans; 3 billets de $2446, 66 2/3 cents chaque, payables le 26 Avril 1837 ; 5 do de $2446 66 2/3 payables le 26 Octobre 1837 ; 5 do de $2446 66 2/3 payables le 26 Avril 1838. La balance payable en effets endossés à la satisfaction du vendeur, divisée en sommes convenables, à 12, 18 et 24 mois du jour de la vente ; et le tout portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Item. 2 Lots de terre sur la rue du Camp avec les améliorations, situés sur le côté Ouest de la dite rue, entre les rues Julia et St Joseph, portant no. 61, de 28 pieds de face sur la rue du Camp sur 120 pieds de profondeur. No 7 joignant le no. 6 de 25 pieds 11 pouces 2 lignes de face sur la rue du Camp, sur 120 pieds de profondeur, ayant une jolie maison avec cuisine et autres commodités, occupée pour l'instant par le docteur Cebornc, le tout ayant ensemble 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de front sur la rue du Camp, sur 120 pieds de profondeur.

Conditions : L'acquéreur donnera 6 billets de $3383 33 cents chaque, dont 2 seront payables le 25 Mai 1837; 2 le 25 Mai 1838, et les 2 autres le 25 Mai 1839 ; la balance payable en billets endossés à la satisfaction du vendeur et en sommes convenables de 12, 18 et 24 mois du jour de la vente ; le tout portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

3 Lots de terrains sur la rue St Joseph nos. 8 à 13, situés vers le Sud entre les rues du Camp et St Charles; le no. 8 a 24 pieds de front sur la rue St. Joseph sur 120 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur, il se joint ensemble, sur l'arrière, et en ligne parallèle aux lots nos 6et 7 sur la rue du Camp. No 9 joint le no. 8 et est de la même grandeur; le no. 10 joint le no. 9 et est de la même dimension; le no. 11 joint le no. 10 et est de la même grandeur; le no. 12 joint le no 11 et est de la même dimension.

Conditions; 1, 2 et 3 ans de crédit du jour de la vente en effets endossés à la satisfaction et en sommes convenables au vendeur, le tout portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

7 Lots de terrain sur la rue Julia, situés et faisant la façade de l'ilet du côté Sud de la rue Julia, entre les rues Philippa et le débarcadère de la Mobile, numérotés de 1 à 7. Le no. 1 forme l'encoignure des rues Julia et Philippa et est de 25 pieds de front sur la rue Julia par 120 pieds de profondeur sur la rue Philippa. No. 2 joint le no. 1 et est de mêmes dimensions. No. 3 joint no. 2 et est de même dimension; no 4 joint le no. 3 et est de même dimension; no. 5 joint le no. 4 et est de même grandeur; no. 6 joint le no. 5 et est de même grandeur; no. 7 forme l'encoignure des rues Julia et du débarcadère de la Mobile, ayant 20 pieds 4 pouces de front sur la rue Julia, sur 38 pieds 10 pouces de face sur le débarcadère de la Mobile et 106 pieds 9 pouces sur une ligne angulaire vers la rue Philippa et 65 pieds 5 pouces sur une ligne divisant et formant le lot no. 6.

Conditions : Les lots no. 1, 2, 3 et 4 payables en billets endossés à satisfaction et de sommes convenables au vendeur à 12, 18 et 24 mois du jour de la vente ; le tout portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur des lots nos 5, 6 et 7, fera le paiement en 4 billets de $751 chaque, payable au 16 Août 1837 et 4 billets de $750 payables le 16 Août 1838; la balance payable en billets endossés à la satisfaction et en sommes convenables au vendeur à 12, 18 et 24 mois du jour de la vente, le tout portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

5. 8 Lots de terrain, sur les rues Philippa et Cirque. Nos 8 et 9 front au côté Ouest de la rue Philippa entre les rues Girod et Julia de 24 pieds 2 pouces et 2 lignes de front sur la rue Philippa, sur 85 pieds 9 pouces 3 lignes. No. 9 faisant face sur le côté Est de la rue du Cirque entre les rues Girod et Julia de 24 pieds 1 pouce 2 lignes sur la rue du Cirque, sur 95 pieds 2 pouces 3 lignes, et joignant le lot no. 8 sur l'arrière.

Conditions. l'acquéreur fera les paiemens suivans; un billet de $1,266 66 cents payable le 14 mars 1837, et un billet payable le 14 septembre 1837 de la somme de $1266 66 cents 2/3 la balance, en billets endossés et en sommes convenables au vendeur à 12, 18, 24, mois du jour de la vente le tout portant hypothèque, jusqu'au paiement définitif.

Item, 7 lots de terrains de l'ilot borné par les rues Nouvelle Levée, Suzette, front ou Gasmnie en entrecoupe par la rue Withers.

Des Nos 1 à 7, inclusivement. No 1 à 21 pieds 3 pouces 6 lignes de front sur la rue de front, sur 90 pieds de profondeur le No 2, joint le No 1 et est de même dimension. No 4 joint le No 3 et est de même grandeur le No 5 joint le No 4 et a 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face sur la rue de front sur 153 pieds 6 pouces, le No 6 à 21 pieds 3 pouces de face sur la rue de Gaienne, sur 108 pieds 5 pouces 6 lignes joignant le côté près de la rivière, des lots Nos 2, 3, et 4, et sur l'arrière du lot No 5. No 7 joint le No 6, et de la même grandeur, et joint l'arrière du lot No 5.

Conditions: L'acquéreur des Nos 1 à 7 fera ses paiemens, en deux billets payables le 28 mars 1837 de la somme de $610 chaque, deux billets payables au 28 mars 1837 de $1125 chaque, deux billets de $610 chaque payable le 28 mars 1838 et deux autres de $1125 chaque payable 28 mars 1838; la balance en billets endossés à la satisfaction et en sommes convenables au vendeur à 12, 18 et 24 mois du jour de la vente, le tout portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur des Nos 3, 4 et 5, fera les paiements suivans:

Deux billets de $3,490 chaque payables le 28 mars 1837, et de deux autres billets de $3,490 chaque payables le 28 mars 1838, la balance en billets endossés à la satisfaction et en sommes convenables au vendeur à 12, 18 et 24 mois du jour de vente; le tout portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur du No 6, fera les paiemens suivants un billet de $1380 payable le 28 mars 1837, et un autre billet payable le 28 mars 1838 de $1380, la balance, payable en billets endossés à satisfaction et en sommes convenables au vendeur à 12, 18 et 24 mois du jour de vente, le tout portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Item. 12 lots de terrain borné par les rues de front, de la rue de Withers, rue de la nouvelle Levée, et rue Suzette.

Désignés sous les Nos 1, 2, 3, 4, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24, sur un plan dressé par J L Pilié le 22 avril 1836 et déposé au bureau de M. Bienes notaire public.

Le No 1 forme l'encoignure des rues de Suzette et des front, et à 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face sur la rue de front sur 103 pieds 6 pouces de profondeur en front sur la rue Suzette. No 2 joint le No 1 en front sur la rue de front et est de la même dimension. No 4 joint le No 3 et forme l'encoignure des rues de front et Wither, il a 21 pieds 5 pouces de long No 7 forme l'encoignure de la rue de la Nouvelle Levée et de la ruelle Withers, et a 22 pieds, 5 pouces, 6 lignes de face sur la rue de la Levée, sur 103 pieds 6 pouces de profondeur. No 18 joint le No 17 de face sur la rue de la Levée et de même dimension. No 19 joint le No 18 et est de même grandeur. No 20 joint le No 19 et forme l'encoignure des rues de la Nouvelle Levée et de Suzette, et a 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face sur la rue de la Nouvelle Levée sur 103 pieds 6 pouces de profondeur. No. 21 à 23 pieds de face sur la rue de Suzette, sur 85 pieds 11 pouces de profondeur, et est borné du coté de la Nouvelle Levée par l'arrière des Nos 17 à 20, le No 22 joint le No 21 et est de même dimension. No 23 joint le No 22 et est de même dimension. Le No 24 joint le No 23, et est de même dimension, et est borné du côté de la rue de Front par l'arrière des Nos 1 à 4: les lots Nos 21 à 24 ont deux façades sur la rue de Suzette et sur la ruelle Withers

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois en billets endossés à la satisfaction et en sommes convenables au vendeur, le tout portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Le plan de ces propriétés sera déposé à la Bourse de l'Arcade de Banks pour y être examiné avant le jour de la vente.

Les actes de vente se feront pardevant M. David L McCoy notaire public aux frais des acquéreurs.

Nous appelons l'attention du public sur des propriétés trop bien connues pour qu'il soit utile de faire de longs commentaires sur les avantages qu'elles offrent; une dissolution de société est la raison qui a engagé le propriétaire à s'en défaire. Leur position est un sûr garant de rapide accroissement de leur valeur; elle réunisse des conditions les plus favorables, soit qu'on veuille y former un établissement, soit qu'on en fasse un objet de spéculations.

Les terrains situés rue du Camp, sont compris dans la partie la plus riche et la plus commerçante de la nouvelle Municipalité. Leur grande proximité de la propriété qui dernièrement appartenait aux héritiers de Hermen, et des splendides constructions de la rue Julia, pavée dans toute sa longueur et d'une grande importance commerciale ; les rapides améliorations qui ont lieu dans tout le voisinage, les recommandent également à l'attention du public. Les lots rue St. Joseph, sont situés de manière à jouir des mêmes avantages que ceux de la rue du Camp ou de tout autre rue et réunissent tout ce que l'on peut désirer pour un établissement profitable. Les terrains des rues Julia, Philippa, Cirque et de l'embarcadère de la Mobile, offrent tout ce qui est nécessaire à toute entreprise profitable. En effet, leur importance commerciale est évidente, puisqu'ils se trouvent à la tête du Canal de la Nouvelle Orléans; et les affaires nécessairement considérables auxquelles donne lieu le Canal, qui bientôt sera la seule voie de communication commerciale avec le lac, les rendent de la plus grande convenance ainsi qu'on y veuille former un établissement commercial, soit qu'on veuille les revendre. Les propriétés qui sont sur la levée présentent toutes les conditions requises pour des établissemens profitables, et leur valeur ne peut manquer de s'accroître chaque jour. Le conseil de la 2me Municipalité fait tout pour améliorer cette partie, des débarquements commodes, des quais viennent d'être construits; la rue de la Nouvelle Levée est bien pavée, et comme on a ordonné de paver la rue de front, les rues qui la traversent éprouveront avant peu les mêmes améliorations. 30 jan—9

CHEVAL EPAVE.

IL a été conduit au syndic soussigné, un mulet gris de souris, la queue coupée, et ayant une étampe ressemblant à un D. S'il n'est pas réclamé d'ici au 2 février, prochain il sera vendu ce jour au lieu du dépôt à tous heures du matin, chez M. Lagomme Lebarree.
Paroisse Jefferson 27 janvier 1837.
30 janv—3 R. BEAUVAIS.

A VENDRE—Une bonne paire de chevaux de voiture et de cabriolet, un joli cabriolet avec son harnais (français) aussi une belle bride etc on donnera le tout à un prix modéré, on s'adressera au No 50 rue Ste Claude, entre Ste Anne et Dumaine. 27 jan—3

TERRES DU TEXAS—A vendre par le soussigné deux lots de terres, l'un de 640 et l'autre de 320 acres, avec des certificats donnés par le pouvoir exécutif actuel, à vendre pour argent comptant ou sur bon papier bien endossé, à longs termes.
T. TOBY & FRERES.

D'après la constitution du Texas, aucun étranger ne pourra avoir de terre, à moins que ses titres ne viennent du gouvernement. 28 janv—3t

AVIS—Mr W B HAY et W B F LOYD derniers partant au Texas voyent cet avis il pourrait en s'adressant à T. Toby et Brother, apprendre quelque chose qui les intéresse.
28 janv rue du Camp No 26.

Bureau de la Compagnie de Navigation de l'Ouest et Assurances contre l'incendie.
Nouvelle-Orléans, 26 Janvier 1837.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu au bureau de la Compagnie le Lundi, 6 Février prochain, entre 11 heures du matin et 2 heures après midi.
26 jan—10 GEO. RICHARDSON, Secrétaire.

[illegible]

MR. A. JUBEL, professeur à l'Académie militaire de West Point, maintenant en congé, ayant l'intention de s'établir dans cette ville, a l'honneur d'annoncer aux amateurs de l'escrime qu'il ouvrira une salle, le 6 de ce mois, au No. 94 rue Toulouse, entre Royal et Bourbon. On l'y trouvera depuis 7 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi.
27 jan

COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES ET BANQUE D'ATCHAFALAYA.
Nlle. Orléans, le 24 janvier 1837.

L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires de ladite compagnie aura lieu mercredi 1er février à 1 heure de l'après midi, dans le local de la Banque rue du Camp, pour entendre un rapport général des opérations qui seront soumis à leur examen. Par ordre du comité.
25 jan ROBERT G DIXON, caissier.